



AG du Collectif de défense des bassins miniers lorrains

7 Septembre 2023 – Foyer Lucien Woll de Moutiers

- Accueil par Marie-Ange Challine, Maire de Moutiers.
- Introduction par Olivier TRITZ, président du Collectif : présentation du déroulé de l'AG.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Présentation du rapport moral et d'activité par le Président.

- Il commence par déplorer le manque d'écoute des représentants de l'Etat : Préfet, Sous-Préfet, ... et déplore qu'aucune réunion de la CIAM ne se soit tenue malgré nos multiples relances.
- Il s'inquiète du recul que représente la modification du code minier par ordonnances d'avril 2022 malgré toutes les propositions du collectif faites lors de la consultation par internet :
 - Elles exonèrent les exploitants et l'Etat de leur responsabilité allant même jusqu'à rendre les victimes responsables.
 - Elles refusent de soumettre le code minier à la charte constitutionnelle de l'environnement.
 - Elles maintiennent le FGAO malgré notre demande d'un fonds d'Etat.
- Il aborde ensuite les difficultés rencontrées par les communes en raison des liens entre les PPRM et la DTA.
- Il évoque la participation de Josiane Madelaine, représentant le collectif au Forum citoyen Après mine organisé par SystExt (septembre 2022).
- Il rappelle la poursuite du travail de préparation du colloque transfrontalier à Rosbruck.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité

Présentation du rapport financier, par Roger EVRARD, trésorier du Collectif.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Daniel Schwartz, vice-président du collectif, présente l'organisation des travaux du futur colloque par un diaporama bien documenté .

Création de trois groupes de travail : **mémoire des bassins**, **les lois** , **communication**.

Appel à candidature et tous les adhérents seront sollicités pour y participer

Interventions des représentants des bassins miniers:

- Pour le Bassin houiller Joëlle Pirih présidente de la CLCV de Rosbruck explique que malgré tous les aléas miniers qui affectent la population et le territoire, l'Etat a classé ces risques en **risques naturels !**
- Les représentants de l'association Cocheren-Morsbach, soulignent que les problèmes rencontrés à Rosbruck touchent également de nombreuses autres communes du bassin houiller.
- ACOM France, par la voix d'Audrey Deudon est effaré et scandalisé par les décisions juridiques concernant les sinistrés de Rosbruck, auxquels ACOM renouvelle son soutien indéfectible. Elle constate que les ordonnances d'avril ne font que faciliter les exploitations, elle déplore qu'il n'y a rien de positif sur l'après-mine et l'indemnisation. Des parlementaires, les sénateurs du Pas de Calais comptent remettre ce dossier sur la table et reparler indemnisation.
- Adrien, délégué de la commune d'Hussigny-Godbrange, informe l'assemblée qu'une rue s'est fendue et affaissée sur une longueur de 30 m. La commune s'inquiète car il y a des maisons à proximité. Le maire a diligenté une étude de terrain. La commune, en zone frontalière, souhaite que le collectif établisse des contacts avec le Luxembourg.
- APEL 57 : Daniel Schwartz présente un diaporama très technique sur l'exploitation du gaz de couche en Moselle-Est. Il y démontre que les perspectives énergétiques et sociaux sont faibles alors que l'impact environnemental est important.

L'assemblée générale, à l'unanimité, autorise le président Olivier Tritz à ester en justice contre l'exploitation du gaz de couche en Moselle Est.

*Le Collectif remercie les adhérents, communes, associations et personnalités,
pour leur présence et leur soutien.*

*Encore merci à la municipalité de Moutiers
pour la qualité de l'accueil et la collation offerte à l'issue des débats.*

Pour le collectif,

le bureau